



Ruffey le ptit mag





Changement de direction à l'école, merci Cécile !

Arrivée en septembre 2016, Mme Cécile Monsarrat a assuré la direction de l'école de Ruffey pendant 7 années. Elle est depuis cette rentrée scolaire directrice de l'école de Domblans.

Parents et enfants n'ont pas manqué de remercier maîtresse Cécile lors de la fête de fin d'année. La commune la remercie également pour son investissement sans faille dans sa mission d'éducation auprès des enfants. L'équipe enseignante a été soudée autour d'elle, avec des moments conviviaux souvent élargis aux personnels du périscolaire et à nos agents. C'est effectivement cette vision d'équipe qui est importante à tant d'égards !

Nous souhaitons la bienvenue à M. Quentin Paroisse qui assure depuis septembre 2023 la direction ainsi laissée vacante. Le nouveau directeur a tout de suite pris ses marques, dans la continuité et le renouveau. De nombreux projets sont d'ores et déjà lancés en lien avec le village. Les enfants vont régulièrement voir notre maraîcher Matthieu pour suivre le cycle des plantes et de la nature, ils ont participé de manière active par la tenue d'un atelier à la journée Ruff'éco en lien avec le Foyer Rural, aux cérémonies de commémoration du 8 mai et du 11 novembre, ils ont un lien hebdomadaire avec la bibliothèque du Foyer Rural, ils correspondent à l'année avec les résidents de l'EHPAD de Bletterans ...

Les enfants de Ruffey ont de la chance d'avoir des enseignants compétents et motivés dans un cadre scolaire remarquable. Merci à tous les adultes qui œuvrent de près ou de loin pour cette réussite.

SOMMAIRE

Editorial.....	page 3
Conseils municipaux 2023	page 4
Conseil municipal des Jeunes.....	page 8
Voyage à Paris	page 10
Budget	page 12
Travaux et investissements 2023.....	page 13
Les bénévoles	page 14
Repères calendaires	page 16
Rendez-vous de la Seille	page 18
Ecole	page 21
Le Foyer Rural.....	page 24
Chants d'étoile.....	page 26
La Grange	page 27
Les p'tits Ruffeysiens/ACCA	page 28
Forêt.....	page 29
Croqueurs de pommes/ADMR	page 30
La fibre.....	page 31
Météo	page 32
Règles de civilité	page 33
Etat Civil 2023/Urbanisme	page 34

Secrétariat de Mairie

Secrétaire : Myriam GROS - Tél. : 03 84 85 03 35

E-mail : mairie.ruffey@wanadoo.fr

Ouverture au public : Mardi : de 17 à 19 h - Mercredi : de 10 à 12 h

Jeudi : de 10 à 12 h - Vendredi : de 16h30 à 18 h 30

Retrouvez toutes les infos sur le site internet de la commune

<http://ruffeysurseille.fr>



BULLETIN MUNICIPAL
440 exemplaires
Publication : Emmanuel Billet
Conception : GPM Bilboquet - 06 99 29 63 45
Impression : Imprimerie Guinard
Pierre-de-Bresse



Emmanuel Billet

Maire de Ruffey sur Seille

2024, en pleine évolution

Au nom du conseil municipal, je vous présente tous mes vœux pour cette nouvelle année. Je vous souhaite une vie paisible à Ruffey, loin du tracasserie des villes mais proche de tous les services fondamentaux. C'est l'une des richesses de notre village et de notre territoire proche. Nous sommes nombreux à apprécier cette qualité de vie. Souhaitons que celle-ci perdure car nous ne sommes pas pour autant isolés et hors des impacts politiques ou économiques de notre société.

Au cours de ces quelques pages agrémentées de nombreuses photos, vous redécouvrirez l'année 2023 et en particulier l'activité associative, riche et variée. J'adresse mes plus sincères et chaleureux remerciements à l'ensemble des bénévoles, aux petites mains, qui souvent dans l'ombre font que Ruffey est un village vivant, fleuri, décoré par les illuminations de Noël ou de fanions marquant la période estivale. Vos conseillers municipaux sont également bénévoles. Qu'ils soient eux-aussi remerciés pour leur investissement dans la vie communale.

Cette année 2024, nous sommes concernés par le recensement. Je remercie Catherine Bertin, adjointe, qui pilote pour notre village cette opération. Cette enquête statistique est obligatoire et s'effectue de préférence, par Internet. Deux agents recenseurs, Mme Maggy Julian et M. Gérard Michaud déposeront dans votre boîte à lettres vos codes d'accès personnels. Ils suivront les données rentrées sur le site et pourront vous aider si besoin. Merci de leur réserver votre meilleur accueil.

En 2024 nous aurons RDV avec les élections européennes. Elles se déroulent sur un seul tour, le dimanche 9 juin. De nombreuses listes sont généralement proposées. La date est rappelée sur le planning 2024 joint à ce magazine sur lequel vous retrouverez les jours d'enlèvement des bacs bleus et gris ainsi que les périodes de vacances scolaires.

Les investissements ont été limités cette année car le projet chaufferie a été décalé à ce printemps 2024. Nous avons cependant procédé à l'élargissement du portail de l'entrée de la mairie afin de permettre l'accès aux camions de livraison de pellets. Une autre réalisation concrète de l'année, a été l'aire de jeu. Oui, nous le savons : celle-ci ne rivalise pas avec celle de Bletterans ! Mais là n'est pas son but.

Elle s'adresse aux petits (2-10 ans) et se veut avant tout un lieu de rencontre. Ce lieu sera enrichi d'une cabane à livres et de bancs confortables !

2024 va être marquée par les travaux sur la Seille par l'EPAGE, principalement entre les deux ponts. Une réunion publique en novembre dernier a précisé ce projet de restauration d'écoulement en basses eaux de la rivière. A cette occasion, des travaux d'étanchéité seront entrepris sur le vieux pont, à charge de la commune.

Le projet de construction pour finir de rénover notre école (classe des CM1-CM2) avance. Nous avons l'ensemble des offres.

Reste à avoir l'accord définitif d'une subvention DETR et d'une offre de prêt. Les conseillers municipaux pourront alors se prononcer sur le lancement des travaux. Je sais le conseil municipal divisé sur ce dossier. Cet investissement conséquent est possible pour notre commune car trois prêts vont s'arrêter d'ici 2026 : l'endettement communal restera identique. Une partie des nouveaux locaux sera dédiée à un espace petite enfance. Aux dernières nouvelles, la micro-crèche de Bletterans serait intéressée pour transférer un de ses sites de Bletterans à Ruffey. Il s'agit d'un choix politique. Mais sans cadre moderne, notre école ne pourra que périr. Enfin, en mettant l'école complètement en rez de chaussée, ces bâtiments pourront à terme, permettre de restructurer le deuxième étage de la mairie.

Enfin, notre Communauté de Communes fait toujours de grands discours, souvent moralisateurs. Mais Ruffey n'a pas voté des délibérations allant contre ses intérêts. Elle en a bien sûr le droit ! Alors la CCBHS est fâchée : elle décide de ne plus payer ses loyers de l'atelier technique (9 mois d'impayés ...), ni de répondre à la demande de remboursement qu'elle nous doit au titre du périscolaire ! Voilà des réactions très enfantines qui montrent le vrai visage de la CCBHS ... Comment travailler sérieusement avec un tel partenaire à qui l'état veut donner tout pouvoir ?

Je ne peux terminer sans remercier nos trois agents : Myriam, Raphaël et Marlyn qui œuvrent chaque jour avec conviction au service de nous tous. Ils sont de réels atouts pour notre commune. Un grand merci à eux.

Je vous souhaite une bonne lecture.

SÉANCE DU 3 FÉVRIER

Attribution de 2 lots de bois :

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le lot 1 à Monsieur Prély pour 51€ et le lot 2 à Monsieur Morey pour 30€.

Adhésion au groupement de commandes proposé par le SIDEC pour l'achat de gaz naturel :

Huit syndicats départementaux d'énergies de Bourgogne - Franche-Comté (le SIDEC sur notre secteur) ont décidé de constituer un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, afin de mutualiser les besoins pour obtenir des offres compétitives. Le coût de l'adhésion se monte à 30€ TTC. Le transfert de contrat est prévu le 01/01/2025. A noter que la commune adhère déjà à un groupement pour l'électricité.

Le conseil municipal, à l'unanimité

- autorise l'adhésion au groupement,
- inscrit au budget la participation financière prévue par l'acte constitutif,
- donne mandat au Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

Annulation de la demande de subvention pour la réfection du début de la rue du château de Bard vers la RD38 :

Cette voie est communautaire et son entretien relève de la compétence de la CCBHS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide le retrait de la délibération en question,
- retire la demande de subvention qui avait reçu un accord de la Préfecture le 5/5/2022.

Annulation de la demande de subvention pour la place de retournement et accès pompier à la mairie par la rue Franche :

Vu le choix de réaliser l'accès en élargissant le portail existant,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide le retrait de la délibération n°4 du 19/11/2021,
- retire la demande de subvention qui avait reçu un accord de la Préfecture le 05/05/2022.

Demande de subvention par l'association prévention routière pour une animation avec la classe de CM :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accorde une subvention de 150€.

Transfert de la compétence PLU à la CCBHS :

La loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) des sols du 02/08/2021 impose une révision des PLU. A défaut d'une mise à jour au 22/08/2027, aucune autorisation d'urbanisme ne pourra être accordée. Cette révision a un coût d'environ 25 000€ non subventionnée car l'Etat privilégie le transfert de cette compétence aux communautés de communes.

La CCBHS a délibéré positivement le 17/11/2022 et propose d'élaborer le PLUI sur ses propres fonds.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 2 voix pour et 8 voix contre décide de refuser le transfert de la compétence urbanisme à la CCBHS.

SÉANCE DU 24 MARS

Vote du compte administratif 2022 :

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2022 à l'unanimité qui se présente comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses :	317 772,12€,
Recettes :	504 932,66€,
Solde :	+ 187 160,54€.

Investissements :

Dépenses :	174 238,39€,
Recettes :	130 872,69€,
Solde :	- 43 365,70€.

Report exercice 2021 :

- Fonctionnement :	+ 198 587,00€,
- Investissements :	- 98 820,00€.
Total cumulé 31/12/2022	+243 561,72 €

Un reste à réaliser en investissement à hauteur de 11 196,00€ porte le résultat définitif à +232 365,72 €.

Vote du compte de gestion 2022 :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé par Monsieur Renaud Poucheret, comptable public.

Affectation du résultat 2022 :

Le budget de la commune a généré pour 2022 un excédent de fonctionnement de +385 747,41€ et un déficit d'investissement de 142 185,69€ dont il ressort un résultat de clôture de +243 561,72€ auquel , il convient de déduire 11 196€ de reste à réaliser, soit un résultat définitif de +232 365,72€.

Le conseil municipal décide à l'unanimité

des affectations suivantes :

- excédent reporté en recettes de fonctionnement : 232 365,72€ ;
- déficit en dépenses d'investissements : 142 185,69€ ;
- recettes d'investissement : 153 381,69€.

Vote des taux des taxes :

Monsieur le Maire indique que le niveau d'inflation a entraîné une hausse des bases de 7,1% en 2023.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux communaux, soit 41,82% pour le foncier bâti, 25,78% sur le foncier non bâti et 8,85% pour la taxe d'habitation.

Vote du budget primitif 2023 :

Sur présentation de Monsieur le Maire, le budget 2023 s'établit comme suit :

Section de fonctionnement : 645 581€

Section d'investissements : 1 824 526€

En sachant que dans la section investissements sont inscrits les projets en cours, à savoir le bâtiment scolaire et l'espace petite enfance, la chaufferie bois, le déplacement des piliers du portail de la mairie, l'aménagement des allées du cimetière et la pose de panneaux de signalisation de la zone 30. A noter que l'inscription au budget primitif ne signifie pas une réalisation de l'opération. Quant au montant de la ligne emprunt, il englobe la récupération future du fonds de compensation de TVA remboursé l'année suivante.

Le conseil municipal approuve par 8 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention, le budget primitif 2023 équilibré pour les sommes ci-dessus.

Remboursement des charges périscolaires par la CCBHS pour 2022 :

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité valide et certifie le détail des sommes dues par la CCBHS à la commune pour un total de 3 798€ pour l'exercice de la compétence périscolaire.

Demande de subvention au CD 39 pour l'instauration d'une zone à 30 km/h au centre du village :

La commission voirie élargie à tous les membres du conseil municipal, s'est réunie le 23 février en présence de riverains de la rue des Sauges. De nombreux automobilistes utilisent la rue des Sauges pour couper et aller plus vite de Ruffey à Bletterans ou inversement. Leurs vitesses excessives mettent en danger les riverains. Un arrêté du Maire sera pris pour interdire ce transit qui doit s'effectuer par la route départementale RD38. Cette décision s'avère ne pas faire l'unanimité des conseillers municipaux.

Afin d'accroître la vigilance des conducteurs et de sécuriser davantage l'accès aux commerces, aux arrêts de bus et à l'école, Monsieur le Maire a proposé à la commission la création d'une « zone trente » au cœur du village. Cette zone inclue déjà

des voies limitées à 30 km/h mais qui sont peu visibles (comme par exemple du vieux pont à la RD38). Il a été proposé de débiter la zone 30 sur la RD38 au droit du 57 de la rue du Général Gauthier et d'inclure la rue Neuve (jusqu'au n°269). Un certain nombre de conseillers souhaite réduire l'emprise de cette zone 30.

Le montant total de l'opération envisagée sur la commune, concernant la création d'une zone 30 km/h et du radar pédagogique s'élève à : 8 207.87 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte l'opération d'aménagement de sécurité routière,
- approuve le plan de financement prévisionnel : subvention amende de police (30% espéré) 3 001,20€, FCTVA 1 936€, soit un autofinancement de 6 865,20€,
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Chaufferie bois : relance d'une consultation en procédure adaptée auprès de plusieurs entreprises suite au constat d'infructuosité du marché en lot :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- déclare infructueuse cette consultation,
- autorise le SIDEC à consulter 3 entreprises,
- autorise Le Président du SIDEC, mandataire du maître d'ouvrage, à signer tous les documents nécessaires à la passation et l'exécution du marché avec l'entreprise qui sera retenue y compris la passation des avenants quelque soit leur montant dans la limite des crédits inscrits au budget,
- s'engage à assurer le financement de cette opération par autofinancement interne et externe provenant d'un emprunt et du FCTVA.

Subvention au Foyer Rural pour 2023 :

La commune a distribué aux Ruffeyens des tickets pour les inviter à se rendre au stand du Foyer Rural lors du marché de Noël. La formule a eu du succès puisque 152 tickets de marrons et 187 tickets de vin chaud ont été utilisés. Le branchement électrique a été pris en charge par la commune. Monsieur le Maire propose de reverser une subvention pour cette animation de 150€ en sachant que l'organisation par la mairie de cet évènement aurait coûté 300€.

De plus, compte-tenu des nombreuses activités, tout public, proposées par le Foyer Rural participant ainsi à l'animation du village, Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 1000€ pour 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité : attribue au Foyer Rural une subvention de 1 000€ pour 2023 et 150€ pour la traditionnelle distribution des marrons et vin chaud aux habitants, soit 1 150€ en tout.

SÉANCE DU 09 JUIN

Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024 :

La loi NOTRe instaure la nomenclature M57 qui deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales au 01/01/2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- adopte la nomenclature M57 au 01/01/2024,
- décide de rester en amortissement annuel et ne pas passer au prorata temporis prévu dans la M57,
- conserve le vote des budgets par nature et retient les modalités de vote de droit commun, par chapitre sur les sections investissement et fonctionnement, sans vote formel sur chacun des chapitres,
- autorise le Maire à procéder au 01/01/2024 à des mouvements de crédit dans le cadre de la fongibilité des crédits dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des dépenses de personnel.
- autorise le Maire à mettre en œuvre les procédures correspondantes et à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Demande de subvention de la coopérative scolaire pour le voyage à Quiberon :

Le voyage scolaire s'est déroulé du 1 au 5 mai pour les classes de CP à CM2, soit 42 élèves dont 8 fratries, encadrés par 2 maîtresses et 3 accompagnateurs. Le coût total s'élève à 20 478€ dont 5 250€ pour le transport en bus. La mobilisation des enseignantes et des parents d'élèves a permis de réduire la participation financière des familles qui s'élève à 160 euros par enfants, 290 euros pour une fratrie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 2 478€ afin d'équilibrer le budget de ce voyage.

Subvention 2023 à l'ADMR de Desnes :

Suite à la demande de subvention de l'ADMR de Desnes, qu'il est d'usage de subventionner symboliquement, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 165€ à l'ADMR de Desnes.

Tarif cartes avantages jeunes :

La carte avantage jeune est proposée aux jeunes de Ruffey de 14 à 24 ans au prix préférentiel de 2 €. Le tarif d'achat des cartes est de 9€ pour 2023, augmentation d'un euro par rapport à 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe la participation à 2€ par carte pour les familles, le reste étant pris en charge par la commune.

Choix de l'entreprise pour le reboisement du plan de relance :

Trois offres ont été reçues pour le lot 1 (préparation du terrain) et une pour le lot 2 (plantation). La réalisation du chantier par les 2 entreprises moins disantes se monte à 26 676€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité retient l'entreprise Tella pour le lot 1 (préparation du terrain) pour un montant de 6 506,50€ TTC et l'entreprise Chassagne pour le lot 2 (plantation) pour un montant de 22 837,24€ TTC.

Attribution des lots de bois :

2 lots de bois ont été proposés à la vente par voie d'affichage. Aucun preneur ne s'est manifesté pour le lot n°1, tandis que deux ont déposé une offre pour le lot n°2.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'attribuer le lot 2 à Mr Bonnin J-Michel pour la somme de 46€.

Attribution des travaux pour le déplacement des piliers du portail de la mairie :

Les demandes de subvention DST (conseil Départemental) et DETR (Préfecture) ont été traitées partiellement. Le CD 39 alloue 4 045€ sur un devis à 16 177€ HT, quant à la Préfecture, nous sommes en attente de la réponse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité retient La Marbrerie Bletteranoise pour 16 428€ TTC (écartement des piliers avec fondations spécifiques) et l'entreprise Guillemain (reprise de la ferronnerie) pour 1 320€ TTC.

Attribution des travaux de création d'une aire de jeux :

Les demandes de subvention DST et DETR ont été accordées à hauteur de 3 565€ du CD 39 et 4 276€ de la Préfecture sur devis de travaux à 14 257€ HT.

L'entreprise DELARCHE propose pour 7 832,80 euros HT la remise en état du terrain de boule du parc de la mairie avec plantation d'un arbre pour ombrager l'espace, la mise en œuvre de terre végétale (fournie par la commune) sur la première moitié du terrain qui accueillera des jeux à ressort pour les petits et une cabane posés par l'entreprise Delarche. Ces éléments seront achetés auprès de la société ALTRAD pour un montant de 2 612 euros HT (jeux à ressort et panneau réglementaire) et l'entreprise SOULET pour la cabane pour un montant de 599 euros HT. Une armoire à livres et un banc entourant l'arbre existant seront installés par des bénévoles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité retient le devis de l'entreprise Delarche pour 7 832,80€ HT auquel il faut ajouter 3 211€ HT de jeux.

Election des délégués et suppléants aux élections des Sénateurs :

Les élections auront lieu le 24/09/2023. Il est procédé au vote à bulletin secret dont le résultat est le suivant :

- délégués : J-François Michel, Emmanuel Billet et Martine Prély,
- suppléants : Rachel Albertini, Michelle Moulin et Christian Boisson.

Attribution de Compensation 2023 : contribution SDIS :

Le Maire rappelle la délibération n°10 de la séance du 9 décembre 2022 rejetant le rapport global de la CLECT 2022. Il rappelle que la participation de la commune au SDIS en 2022 était de 19 464 euros, somme transférée à la CCBHS dans le cadre de sa prise de compétence. Pour 2023, la CCBHS souhaite modifier ce montant et demande une participation communale de 27 773 euros ce que la commune a donc refusée.

La CCBHS a décidé de passer en force en facturant tout de même à la commune le nouveau montant. Considérant les mêmes arguments tels que portés dans la délibération n°10 du 9 décembre 2022 et la règle générale du gel des montants des attributions de compensations,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de verser à la CCBHS pour 2023 le même montant qu'en 2022.

Remboursement périscolaire 2019 :

Un nouveau mode de calcul est retenu en octobre 2022 dans le cadre de la clause de revoyure. L'attribution de compensation s'en trouve diminuée de 1 075€ à compter de 2022, sans effet rétroactif. Or, la CCBHS demande, à tort, le remboursement des sommes engagées en 2019 (5 030€) par la commune en lieu et place de la CCBHS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de ne pas verser à la CCBHS 5 030€ diminuant à tort le remboursement des sommes engagées par la commune en 2019 pour le compte de la CCBHS.

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE

Approbation du projet de plan parcellaire modifiant le domaine public autoroutier au lieu dit « le pré rouge » :

La société APRR souhaite modifier le plan parcellaire pour sa sortie technique afin de la mettre en conformité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- rend un avis favorable au projet de délimitation des voies ou parcelles

rétablies dans le cadre du domaine public autoroutier concédé de l'A39 selon le plan projet,

- note que tous les frais de cette opération incomberont à la société APRR.

Révision du loyer du local de l'association de chasse :

Le bail pour location date du 02/03/2001 pour un montant annuel de 200 francs. Le loyer a été fixé par délibération, à 31€ par an à compter de 2002.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité fixe le montant de la location annuelle à 50€ à compter de 2024.

Vente au département de 1307m2 de terrain longeant la RD20 au lieu dit « Le Troussant » pour l'euro symbolique :

Dans le cadre de l'aménagement de la voie de la Bresse Jurassienne, le Département a déterminé son emprise foncière pour réaliser le tracé de liaison entre Larnaud et Courlans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour et 3 voix contre :

- approuve la réduction des parcelles « Le Troussant »,
- approuve la vente à l'euro symbolique.

Recensement de la population en 2024 : nomination de 2 agents :

Il appartient à la commune de nommer les agents recenseurs qui effectueront les opérations de collecte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité retient les candidatures de Maggy Julian et Gérard Michaud.

Chaufferie bois : attribution du marché et approbation plan prévisionnel de financement :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- retient les établissements Molin pour 220 286,62€ TTC,
- acte que la dépense globale prévisionnelle avec les travaux d'accessibilité du camion de livraison de combustible et dépenses annexes pour 298 808,72€ et arrête le plan de financement correspondant,
- délègue au Maire tous les pouvoirs dévolus à l'acheteur par le code de la commande publique nécessaires à la passation et l'exécution dudit marché y compris les avenants dans la limite des crédits inscrits au budget,
- assure le financement de l'opération par autofinancement interne et par financement externe provenant notamment du FCTVA.

Construction bâtiments scolaire et petite enfance – décision sur 10 lots :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 7 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention :

- décide de retenir par principe les entreprises pour les lots 1 – terrassement, maçonnerie, VRD (Ets Caniotti : 213 134,35€ HT), 3 – menuiseries extérieures, métallerie (Ets Ducrot := 69 478,60€ HT), 4 – menuiseries intérieures bois (Ets Peguillet : 43 027,49€ HT), 6 – faux plafonds (Ets Bonglet : 21 424,61€ HT) et 8 – plomberie, sanitaire (Ets Laclergerie : 32 235,60€ HT) dans l'attente de la vision globale de l'appel d'offres,

- autorise la relance d'un appel d'offre pour les lots 9 et 10,

- charge le SIDECE de négocier avec les entreprises qui ont répondu au marché pour les lots 2, 5 et 7.

Travaux du vieux pont – convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune et l'EPAGE (Ets Public d'Aménagement et Gestion de l'Eau) Seille et affluents (ESA), pour l'élaboration des dossiers d'autorisation et les demandes de subventions :

Le vieux pont connaît des problèmes d'étanchéité endommageant la structure de l'ouvrage. L'EPAGE compte intervenir sur le radier du pont afin d'en assurer sa franchissabilité en période d'étiage. L'étanchéité horizontale du tablier a été effectuée en 2001 mais montre des faiblesses. Les frais des travaux sont à la charge de la mairie, étant propriétaire. L'ESA propose que la commune mutualise avec elle la demande de permis de construire. L'estimation des travaux s'élève à 354 864€ HT dont 27 900 € seront pris en charge par l'EPAGE dans le cadre de la mutualisation.

Les subventions espérées représentent 80% des études et travaux, 25% de la DRAC et 55% du FEADER et il reste un autofinancement par la commune de 20%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention et inscrit les crédits au budget.

Contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration du vieux pont :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- retient l'architecte Balduini (15 800€ HT d'honoraires) associé à l'économiste Grandfils (4 200€ HT d'honoraires) pour la production du projet d'étude détaillé et dossier de consultation des entreprises PRO/DCE ; l'assistance du contrat travaux ACT ; la direction de l'exécution des travaux DET ; l'assistance

aux opérations de réception AOR.

- autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre, l'acte d'engagement et tout document,

- inscrit les crédits au budget.

Etude de la demande de transfert de voiries communautaires de la CCBHS :

La CCBHS souhaite transférer à la commune 4,573 km de voiries classés actuellement comme d'intérêt communautaire sans somme compensatrice alors que le transfert d'un km de voirie communal à la CCBHS est compensé à hauteur de 3 170€ annuels (montant voté en CLECT le 22/06/21).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité se prononce contre la prise de compétence de voiries actuellement communautaires sans accompagnement d'attributions de compensation.

Affouage 2023 :

Le règlement d'affouage demeure inchangé, simplement la date d'inscription est fixée au 03/11/2023 et le délai d'exploitation au 30/09/2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le règlement d'affouage pour la campagne 2023 – 2024,

- fixe le délai des inscriptions au 03/11/2023 et la date de fin d'exploitation au 30/09/2024,

- donne délégation au Maire pour arrêter le nombre des affouagistes qui déterminera ainsi le montant de la taxe d'affouage.

Voyage du CM des jeunes à Paris du 24/10/23 - demande de subvention :

La municipalité organise une visite à Paris pour le conseil municipal des jeunes en lien avec Madame la Députée, Danielle Brulebois qui fera visiter l'Assemblée Nationale. Notre visite sera associée à celle du conseil municipal des jeunes d'Orgelet avec qui nous voyagerons afin de mutualiser les coûts de déplacement, la part de Ruffey s'élevant à 1 125€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide la gratuité de ce voyage pour les jeunes ayant participé au conseil municipal des jeunes de 2023, 2022 ou 2021 ainsi qu'aux 5 adultes accompagnateurs,

- convie gratuitement les agents communaux à ce voyage sur leur temps de travail,

- sollicite une subvention auprès de Madame la Députée, Danielle Brulebois pour le repas du midi.

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE

Démission du 3ème adjoint – décision suite à cette vacance de poste :

La délibération du 03/07/2020 décide la création de

4 postes d'adjoints. Madame Véronique Rameaux a démissionné de son poste de 3ème adjoint à compter du 30/10/2023, démission acceptée par Monsieur le Préfet.

Monsieur le Maire donne la parole aux 1er, 2ème et 4ème adjoint qui ne souhaitent pas prendre de délégations du 3ème adjoint et demandent le remplacement du 3ème adjoint.

Monsieur le Maire propose d'élire un nouveau 3ème adjoint.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 7 voix pour et 8 voix contre refuse d'élire un nouveau 3ème adjoint, le nombre d'adjoints est donc dorénavant fixé à 3 postes.

Demande de subvention DETR et Département pour l'aménagement de point d'eau incendie sur les 2 citernes existantes de Bard et du Pontot :

Sur le secteur de Bard, les poteaux de défense incendie ne fournissent pas le débit réglementaire lié au risque à couvrir. De plus, la citerne d'une capacité de 120 m3 de Bard non obsolète et la citerne du Pontot de 120 m3 qui n'est pas utilisable facilement par les pompiers doivent être équipées d'un poteau d'aspiration conforme aux normes actuelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de faire la demande de subvention sur le devis le plus élevé de l'entreprise Petitjean pour un montant estimatif de travaux à 15 858 € TTC et arrête les modalités de financement,

- approuve le plan de financement prévisionnel : subvention DETR (espérée 30%) pour 3 964,50€, subvention départementale pour le même taux et un autofinancement de 5 286€,

- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

Vente au département de 243 m2 de terrain longeant la RD20 au lieu dit « Le Troussant » pour l'euro symbolique :

Dans le cadre de l'aménagement de la voie de la Bresse Jurassienne, le Département a déterminé son emprise foncière pour réaliser le tracé de liaison entre Larnaud et Courlans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour et 3 voix contre :

- approuve la réduction des parcelles « Le Troussant »,

- approuve la vente à l'euro symbolique,

Proposition par le SIDEC d'adhésion à un groupement d'achat d'électricité :

La commune adhère déjà à un groupement de commande pour l'achat d'électricité par le SIDEC.

Il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer au groupement de commandes. Les actions de ce groupement pourraient apporter une réduction d'environ 3 à 5% sur le tarif d'électricité. Cette adhésion sur 3 ans se montera globalement à 180€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,

- autorise l'adhésion de la commune,

- autorise le Maire à engager les dépenses nécessaires inscrites au budget pour la réalisation de la convention constitutive selon les modalités prévues par cette dernière,

Révision du loyer d'un terrain communal au lieu dit « Les Epaises » :

Le loyer de ce terrain est fixé à 35€ par an et n'ayant pas été révisé depuis 2005, le Maire propose une révision du loyer calculée sur l'indice du fermage, soit 46€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de réviser le prix de la location pour un montant de loyer annuel à 46€ à compter du 01/01/2024.

Destination des coupes 2024 :

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la proposition des coupes,

- charge l'ONF de vendre les grumes des parcelles 15p, 17af et 19p,

- destine le produit des coupes 2024 des parcelles 2aj, 6r, 7af, 45af à l'affouage.

Demande de subvention DETR 2024 pour l'aménagement des allées du cimetière :

En avril 2023, le Conseil Départemental attribuait à la commune une subvention de 13 975€ sur un montant de travaux de 55 906€ HT. Dans le même temps, le Préfet refusait notre demande indiquant que la contrainte de l'enveloppe des subventions n'a pu retenir ce projet. Le devis Delarche retenu en séance du 09/12/2022 a été actualisé en vue de la nouvelle demande de subvention DETR.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- adopte l'opération d'aménagement des allées du cimetière en écosol et la pose de bordures pour un montant de 69 441€ HT,

- approuve le plan de financement prévisionnel : subvention DETR (espérée 30%) pour 17 360,25€, subvention départementale (acquise) de 13 975€ et un autofinancement de 26 532,25€,

- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Bureau renouvelé

Renouvelé chaque début d'année civile, le conseil municipal des jeunes a compté cette année 13 jeunes âgés de 10 à 18 ans. Pour la session 2024, nous donnons RDV à tous les jeunes intéressés par la vie municipale.

17 mars 2023 : Election du bureau :
Maire des jeunes 2023 : Lucas MOREL
Adjoints : Lucas GUYOT, Méline Puget-Roussot,
Maxence MICHEL



16 juin : préparation des olympiades scolaires multi-générationnelles



Sur un air Olympique



6 juillet : Animation des olympiades scolaires

Chaque groupe composé de personnes d'âges différents pour une bonne complémentarité, a pu réussir les épreuves récentes ou anciennes. Des vieux cahiers venant du grenier de la mairie ont, à cette occasion, retrouvé leurs propriétaires !



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Pour le Conseil Municipal

L'équipe encadrant le conseil municipal des jeunes a organisé le 24 octobre 2023 une journée à Paris sous le thème de la démocratie. La journée a commencé, tôt le matin, par la visite de l'Assemblée Nationale sous l'invitation de Mme Danielle Brulebois, députée de notre circonscription. Nous la remercions vivement d'avoir permis à nos jeunes de découvrir ce lieu emblématique de la démocratie. La commune remercie une nouvelle fois notre députée pour la subvention de 300 euros à ce voyage.

Une partie du groupe est allée visiter le Panthéon et l'autre a pu assister à la séance des questions au gouvernement. Quelle ambiance !

Nous nous sommes tous retrouvés aux Invalides pour terminer notre journée parisienne.



15 jeunes accompagnés par 11 adultes ont participé au voyage.

des Jeunes, c'est capitale !



Pause petit-déjeuner après un départ à 2h30 de Ruffey !



Dans les bouchons parisiens



A la recherche d'un restaurant



Notre guide nous explique le fonctionnement de l'Assemblée Nationale, son patrimoine artistique.



Galerie des portraits des différents présidents de l'Assemblée Nationale



Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne par Olympe de Gouges



Sculpture de TIM « Daumier créant Ratapoil » (2001)



Allégorie de la Paix, peinte par Horace Vernet décorant le plafond de la salle des pas perdus



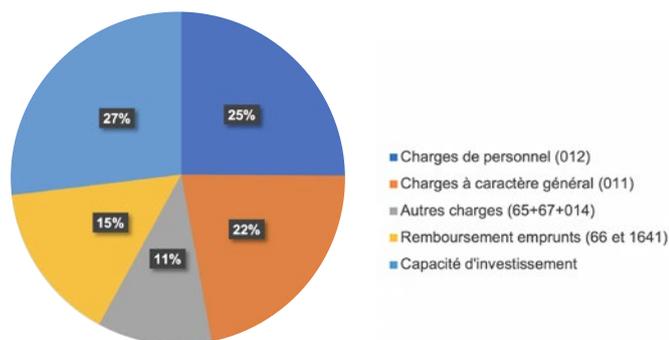
Visite des Invalides avec notamment le tombeau de Napoléon



BUDGET - COMPTE ADMINISTRATIF

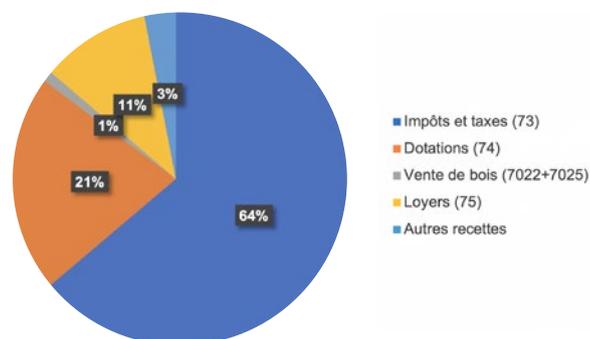
Dépenses de fonctionnement

	2023	2022
Charges de personnel (012)	114 061 €	113 562 €
Charges à caractère général (011)	100 020 €	117 879 €
Autres charges (65+67+014)	49 198 €	55 914 €
Remboursement emprunts (66 et 1641)	68 608 €	68 608 €
Capacité d'investissement	118 128 €	158 526 €
Total	450 015 €	514 488 €



Recettes de fonctionnement

	2023	2022
Impôts et taxes (73)	289 827 €	284 507 €
Dotations (74)	92 993 €	98 927 €
Vente de bois (7022+7025)	4 457 €	63 347 €
Loyers (75)	48 661 €	47 011 €
Autres recettes	14 077 €	20 696 €
Total	450 015 €	514 488 €



Investissements

Investissements année 2023	Coût total des travaux TTC	Reste à charge commune	Part commune
Elargissement du portail d'entrée de la mairie	18 308 €	11 491 €	63%
Moteur du camion	13 104 €	10 954 €	84%
Plantation parcelle 42 suite à l'exploitation des épiciéas	33 739 €	8 705 €	26%
Création de l'aire de jeux et reprise du terrain de pétanque	13 657 €	4 588 €	34%
Remplacement du poteau incendie à coté de la boucherie	2 604 €	2 177 €	84%
Création de regard et mise à niveau des tampons rue Saint Aignan	2 093 €	1 750 €	84%
Branchement EDF 10 rue de la Halle (bâtiment Bruchon)	1 595 €	1 333 €	84%
Panneaux de signalisation	1 234 €	1 032 €	84%
Souffleur à feuilles	850 €	711 €	84%
Travaux sylvicoles parcelle 3j (partie Nord)	560 €	468 €	84%
Vitrines d'affichage public pour école et mairie	300 €	251 €	84%
Ordinateur classe CM	299 €	250 €	84%
Acquisition terrain de l'association foncière prolongeant la rue du Rondeau	121 €	121 €	100%
Total hors dépenses de fonctionnement	88 464 €	43 830 €	50%

Département 3 814 €

Sub. plan de relance forestier 19 500€

Département 3 414 €, Etat : 3 414 €

Reste à charge commune : somme restante après subventions et récupération d'une partie de la TVA (16,404% du TTC)

Emprunt

	Capital emprunté	Capital restant dû au 1/1/2024	Taux	Début	Fin	Annuité 2024
Travaux rue d'Oisenans (Caisse d'Epargne)	240 000 €	10 649	4,19%	15/03/2009	15/04/2024	10 816 €
Travaux rue Lecourbe (Crédit Mutuel)	170 000 €	32 805	3,05%	14/11/2013	28/11/2025	16 970 €
Salle polyvalente (Crédit Agricole)	300 000 €	51 571	3,26%	27/06/2007	27/06/2026	21 564 €
Travaux rue Général Gauthier et des 4 arbres	120 000 €	89 238	0,71%	15/01/2020	21/12/2034	8 441 €
Total	830 000 €	184 263 €				57 791 €

TRAVAUX - INVESTISSEMENTS 2023



Déplacement piliers mairie

Coût total final pour la commune : 11 491€

Cela constitue le premier investissement suite au changement de chaudière. La fourniture de pellets nécessite un plus gros camion qui passe très difficilement par l'ancien portail. Il a été décidé d'élargir de manière symétrique ce dernier de 50cm de chaque côté. Les fondations ont été reprises. Les bâtiments de France ont donné leur accord pour cette solution la plus esthétique.



Point d'eau Incendie

Coût total final pour la commune : 2 177€

Changement de la borne à côté de la boucherie.



Voirie rue Saint Aignan

Coût total final pour la commune : 1 750€

Après la reprise du pluviel par la mairie (investissement 2022), la CCBHS a procédé à la fourniture de l'enrobé. Il est cependant resté à charge de la commune la mise à niveau des tampons d'eau usée.

MERCI AUX BÉNÉVOLES

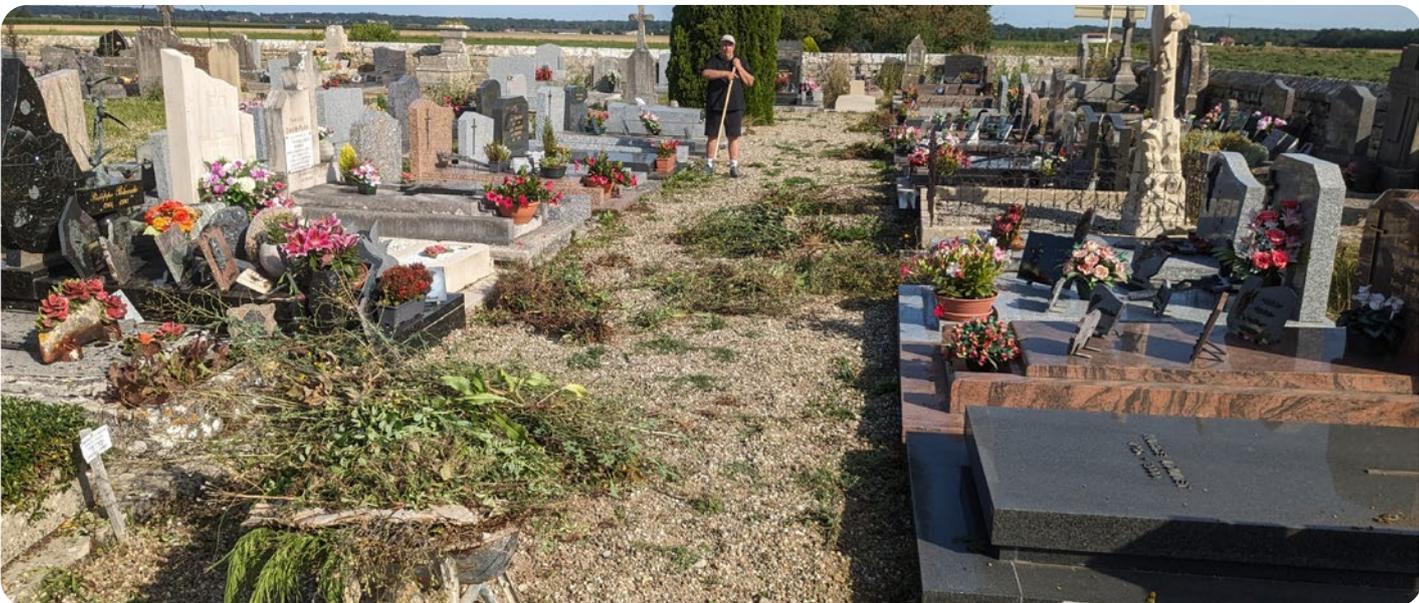
Les bénévoles sont impliqués tout au long de l'année pour l'entretien des parterres de fleurs, pour décorer le village à Noël ou pour l'été, pour nettoyer le cimetière. Merci à toutes ces petites mains ! N'hésitez pas à vous joindre à eux.

Le premier samedi du mois d'avril, à partir de 9h nous organisons la traditionnelle journée citoyenne. Elle sera reconduite en 2024.

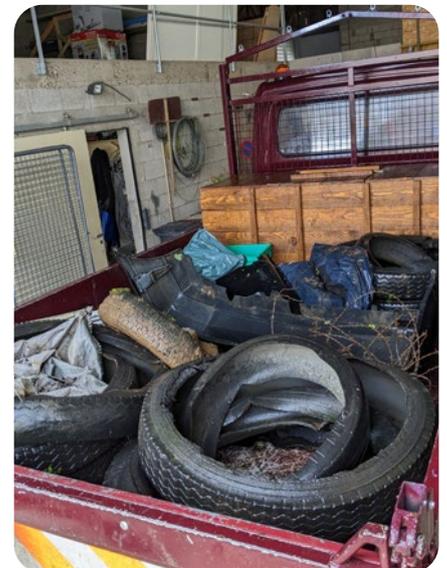
Entretien des parterres de fleurs !



Entretien du cimetière



Journée citoyenne





3 février
visite annuelle des cloches de l'église.



11 mars
Ouverture de la pêche



23 juin
Nuits Rebelles



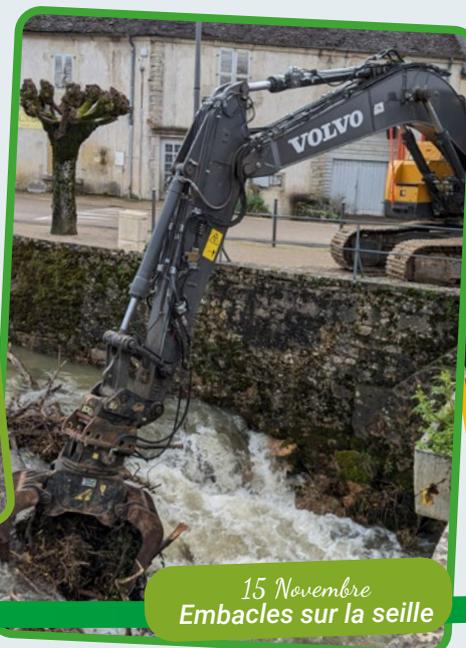
3 août
Marché des producteurs



19 août
Les années 80
Animation Gone Truck



Cérémonie du 11 novembre



15 Novembre
Embacles sur la seille



REPÈRES CALENDAIRES 2023



Cérémonie du 8 mai



15 juillet
fort coup de vent estival



4 Septembre
Curage du piège à sédiments



4 septembre
Rentrée des classes



26 novembre
Repas des Aînés



Décembre
Réunion sur la fibre



Décembre
Noël à l'école

Des rendez-vous à ne pas manquer

Tous les jeudis en juillet et en août à partir de 18 heures, des animations culturelles variées ont été proposées par la commune. Boissons et encas sont prévus à l'ombre des platanes du champ de foire. Avec un beau temps estival ce furent de beaux moments. Merci à tous les intervenants et bénévoles !

6 juillet : Olympiades écolières



Petits et grands participent aux différents stands.

13 juillet : atelier tartes au goumeau et pizza



Les p'tites mains s'activent pour confectionner des tartes au goumeau. Les pizzas cuites au four à bois pour éveiller les papilles.



20 juillet : Exposition de peintures et bijoux, trains miniatures.



L'un des stands à succès.



Avec des artistes locaux.

3 août : Marché de producteurs



Le marché gourmand, un RDV prisé des gourmets



Présentation de Gérard Bouvier avant d'admirer le ciel estival.

17 août : Nuit des étoiles



*24 août :
Deux gares à Ruffey !*

Conférence de Bernard Leroy
sur l'histoire du tacot dans le Jura

31 août : Concert à l'église



Concert en l'église, flûte et piano avec Thierry Bellenoue et Marie-Anne Billet.



Structure pédagogique

M. Quentin PAROISSE

assure la direction de l'école.

Répartition des effectifs en janvier 2024
(65 écoliers au total) :

- **Mme Aline AUGOYAT**
(ATSEM : Mme Marlyn TISSERAND) :
25 élèves (10 en PS, 9 en MS et 6 en GS)
- **M. Quentin PAROISSE** : 17 élèves
(10 en CP, 7 en CE1)
- **Mme Karine BERNASCONI** :
23 élèves
(5 en CE2, 9 en CM1 et 9 en CM2)

Horaires :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h35 à 12h05 et de 14h00 à 16h30

L'accueil est assuré 10 minutes avant le début des cours.



L'accueil périscolaire (garderie matin et soir, cantine) est assuré par la Communauté de Communes.
Le responsable du site est M. Mickaël DAUSSE.

Classe de Maternelle

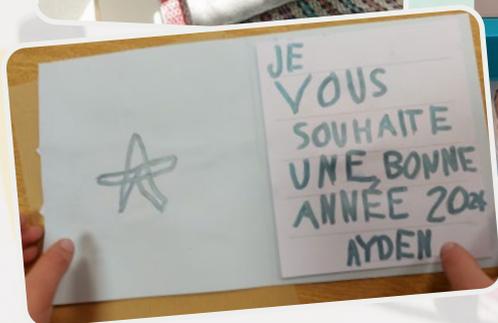
Mme Aline Augoyat

La classe de maternelle a accueilli cette rentrée 2023, 10 élèves de PS, 7 élèves de MS et 7 élèves de GS.

Nous utilisons l'application Klassly qui permet aux parents de suivre la vie scolaire au travers des photos et vidéos prises en classe ainsi que durant les sorties. Ils peuvent ainsi échanger avec leur enfant autour des

activités menées durant la journée. Le travail et les progrès de chacun sont ainsi valorisés.

Les élèves se rendent chaque mardi à la bibliothèque pour choisir et emprunter un livre. L'école a participé au Rufféco et proposé la fabrication du papier recyclé à décorer avec des fleurs séchées.



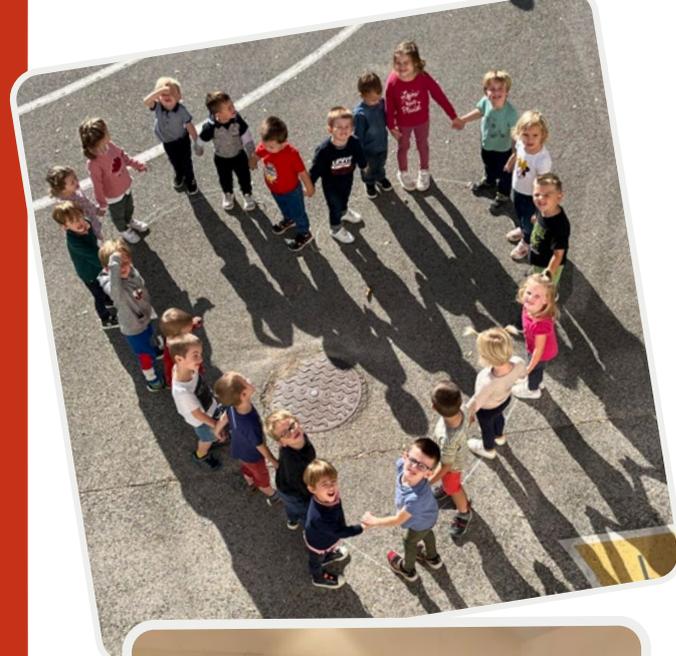
ÉCOLE

Nous avons assisté au spectacle « Rivières » à Commenailles, proposé par la compagnie Prune et le Colombier des Arts. Nous avons découvert une histoire contée en patois mêlant son et lumière autour de la Seille et de ses habitants : le héron, la grenouille ainsi que les plantes.

Le cycle natation a débuté en novembre, il se compose de 7 séances et se déroule à la piscine de l'ESPE. Les élèves de cycle 1 découvrent et se familiarisent avec l'eau en toute sécurité. Dans le cadre d'un projet autour de l'écriture, les élèves ont

réalisé des cartes de vœux qui ont été offertes lors du repas des anciens du village. Les élèves ont également décoré et écrit des cartes d'invitation pour le spectacle de Noël. Enfin, les enfants de GS ont écrit à l'un de leur proche pour leur souhaiter une bonne et heureuse année 2024 !

L'école a organisé avec l'association des parents d'élèves le marché de Noël, les élèves ont chanté de jolis chants de Noël et les parents ont pu découvrir les créations réalisées par les élèves pour cette occasion.



Classe de CP/CE1

M. Quentin Paroisse

Nous sommes 17 élèves en CP/CE1. L'après-midi les 5 CE2 viennent nous rejoindre. La classe a plusieurs projets sur ce début d'année : projet correspondance avec l'EHPAD de Bletterans, projet jardin tous les mois avec Matthieu des « jardins de Ruffey », participation au Ruff'éco en octobre, séances de piscine ... Chaque période, nous travaillons sur un continent. Après l'étude de l'Europe en septembre et octobre, nous avons travaillé sur l'Afrique à travers un projet d'échanges avec une école du Sénégal. En 2024, la classe participera au projet artistique : voyage en paysage qui fera intervenir 3 artistes. Ce projet est financé par la communauté de communes et piloté par le Moulin de Brainans et le Colombier des Arts. Nous travaillerons également sur les jeux olympiques, la préparation des rencontres musicales, sportives et le permis piéton.

Sortie à bletterans le 23 novembre 2023 : médiathèque intercommunale et EHPAD

Pour commencer la matinée, nous allons à la médiathèque. L'animatrice nous accueille. Nous écoutons trois histoires sur le thème des lettres. Puis nous postons une lettre pour recevoir un courrier sur quelque chose que l'on aime. Pour finir, nous visitons la médiathèque et nous empruntons



des livres pour la classe. Puis, nous nous rendons à l'EHPAD. Depuis le début d'année, nous échangeons des courriers avec les résidents. Nous sommes heureux de les rencontrer enfin. Nous cuisinons tous ensemble un gâteau pour le goûter. Après, nous mangeons notre pique-nique. L'après-midi nous jouons au loto. C'est surtout les enfants qui gagnent. Pour terminer nous posons des questions aux personnes âgées sur l'école à leur époque. Enfin, après le goûter et avant de partir nous les invitons à venir passer une journée avec nous à l'école. Nous remercions le personnel et les résidents pour leur accueil ainsi que la communauté de communes Bresse Haute Seille pour le financement du transport en bus.



CLASSE DE CE2/CM1/CM2

Mme Karine Bernasconi



Voyage à Quiberon

Les élèves du CP au CM2 (40 élèves de 2 classes: CP/CE1/CE2 et CM1/CM2) ont eu la chance de partir en classe de découverte au centre PEP Le Grand Larg' à Saint-Pierre-Quiberon du 1 au 5 mai 2023. Ce voyage a été financé par la mairie, l'association de parents d'élèves "Les P'tits Ruffeyens", la coopérative scolaire et les parents.

Dans un centre très accueillant, adapté, les élèves, les maîtresses et les accompagnateurs ont pu profiter pleinement de leur séjour avec en alternance des activités ludiques et pédagogiques. Ils ont notamment découvert les merveilles de la presqu'île de Quiberon

comme l'Isthme de Penthièvre, le Fort de Penthièvre et Port Haliguen. Ils ont visité le site préhistorique des Mégalithes de Carnac et les marais salants de la Trinité-sur-Mer. Sous un soleil radieux, ils ont navigué sur un voilier et appris à faire du char à voile ! La pêche à pied, l'observation des coquillages de la plage et des oiseaux, la découverte des paysages et du milieu marin ont laissé des souvenirs marquants à tous les participants.

Ce séjour a été riche en émotions et en découvertes pour tous !

Visite au centre de tri

Les élèves de CE2/CM1/CM2 ont participé à une animation proposée par le Sydom le 7 novembre 2023 sur le thème « Réduisons nos déchets, ça déborde !! ». Quatre ateliers ont été proposés pour sensibiliser les élèves à la nécessité de limiter nos déchets. En premier lieu, ils ont fabriqué un porte-monnaie avec une brique de lait. Ensuite, ils ont appris à travers une liste de courses que le choix des produits consommés est déterminant pour limiter nos déchets. Puis, ils ont essayé de trouver un autre moyen que celui de mettre à la poubelle certains de nos objets, comme par exemple réparer ou donner les appareils que nous n'utilisons plus. Enfin, ils ont découvert ce que l'on fabrique à partir des matériaux recyclés pour éviter d'épuiser les ressources naturelles de notre planète.

Toujours dans le cadre de notre sensibilisation au développement durable, la classe des CE2/CM1/CM2 a visité le centre de tri le mardi 30 novembre. Les élèves ont pu découvrir le devenir de nos déchets déposés dans nos poubelles. Ils ont été impressionnés notamment par la quantité énorme de déchets qui sont traités et triés. Ils ont bien compris la nécessité de bien trier nos déchets et surtout de les réduire le plus possible !



FOYER RURAL DE RUFFEY SUR SEILLE



Membres du CA
(composé de 9 personnes).

Bureau :

Président : Alain LAPLAGNE
Vice-président : Gérard PRELY
Trésorière : Nadine VILLERET
Trésorier adjoint : Daniel THOUVENOT
Secrétaire : Magali CHANSARD
Secrétaire-adjoint : Romain BONNET

Autres membres du CA :

Evelyne PETIT
Marion ARTUS
Sébastien GREUSARD



C'est toujours un plaisir de participer à la vie de mon village et d'offrir à ses habitants un maximum de divertissements.

Le conseil d'administration que je préside a su réunir autour de lui près de 150 adhérents et

un grand nombre de bénévoles pour proposer aux Ruffeysiens et au-delà de la commune des animations diverses sous forme de manifestations et d'activités hebdomadaires.

Le Président



Manifestations en 2023

8 janvier : Vive l'épiphanie avec nos anciens.

18 février : "Vouëillie en patouès" sous la houlette de M. et Mme Ambert que nous remercions vivement.

15 avril : Rangement du local.

14 mai : Superbe journée avec les animateurs, bénévoles et adhérents.

27 mai : Vide-dressing, une organisation au top, des exposants en nombre et un public plombé par le chaud soleil.

17 juin : Le Ruff'estival, une 8ème saison mémorable qui a fixé tous les enthousiasmes avec un record d'affluence. Plus de 400 spectateurs sont venus applaudir Chiloo, les Mirabelles Kitchen (Fraka), The Dustburds et Fred Balkayou.

17 septembre : Vide-grenier, belle journée ensoleillée qui a attiré, comme à l'ordinaire, exposants et chalands. Les bénévoles étaient au fourneau.

22 octobre : Le Ruff'éco, une nouveauté dans notre paysage autour du faire soi-même.

16 décembre : Excellent 2ème Marché de Noël où marrons, crêpes sucrées et salées, soupe et vin chaud ont été servis par nos braves bénévoles. 28 exposants et artisans ont colorés les différents stands. Une apparition remarquable et remarquable du Père Noël venu spécialement de Laponie.



Le Foyer Rural et ses activités



Bibliothèque

C'est la seule bibliothèque associative de la CCBHS. En lien avec la bibliothèque de Lons le Saunier, elle propose une offre riche et renouvelée de milliers de livres pour adultes et enfants.

Animatrices : Andrée Prin (responsable), Angèle Jouille, Yveline Rousset, Mireille Thouvenot. Permanence tous les lundis de 16h30 à 18h et les mardis de 13h30 à 15h30

Adhésion : 10€/an - 5€ membres actifs - Gratuit pour les enfants.

Club jeux et cartes

Tous les mardis à partir de 14h à la salle des associations.

Animateurs : Evelyne Petit et Gérard Prély



Club danse de salon et en ligne

Tous les mercredis de 18h30 à 19h30 à la salle polyvalente.

Animateur : André Pierra.

Club marche

Tous les jeudis à 13h30 départ devant la salle des associations.

Animatrice : Evelyne Rongier.

Club pétanque

Tous les mercredis et vendredis à 14h, quai de la Seille.

Animateur : Denis Brusa

Gym

Animatrice : Florence Cabaud

- Piloxing, lundi 18h30
- Gym, lundi 19h30
- Step, mardi 18h30
- Strong by zumba, jeudi 18h30

Yoga

une nouvelle activité qui rencontre un vif succès. 34 yogis se retrouvent avec Ludivine Hego le vendredi matin de 9h30 à 10h30 et 10h30 à 11h30, salle polyvalente.



Remerciements

Le Foyer Rural est une association qui œuvre pour le bien commun, l'éducation populaire et le renforcement du lien social au service des villageois et pour notre compte, les Ruffeysiens.

Nos remerciements les plus chaleureux s'adressent à tous les visiteurs, les bénévoles, les membres actifs qui nous ont suivis et aidés.

De même, un grand merci à la commune de Ruffey pour son soutien, la communauté de communes Bresse Haute Seille, le département, la fédération des foyers ruraux ainsi qu'à nos partenaires.

Nous sommes conscients que vos participations nous ont permis de réaliser toutes les animations.

Manifestations 2024

- Dimanche 7 janvier : Galette des anciens
 - Dimanche 3 mars : Après-midi théâtre avec la troupe de Sornay.
 - Dimanche 5 mai : Vide-dressing
 - Samedi 15 juin : 9ème Ruff'estival
- Et quelques surprises !



Chants d'étoile, un paysage culturel où la chanson est reine ...

L'année 2023 se termine avec le beau succès de Claire Elzière, ovationnée par le public.

Les 4 spectacles dont une magnifique pièce de théâtre rendant hommage à Sacco et Vanzetti ont été un franc succès pour un public curieux de découvrir ces artistes, pépites de talent et de poésie.

2024 FÊTERA LES DIX ANS DE CETTE BELLE AVENTURE RICHE D'HUMANITÉ, DE TRANSMISSION ET DE PARTAGE. MERCI AU PUBLIC QUI A OSÉ FRANCHIR LE PAS DE LA DÉCOUVERTE, SANS LUI NOUS NE POUVONS RIEN. LE CHOIX A ÉTÉ DIFFICILE : IL Y AURA 5 BOUGIES DOUBLES SUR LE GÂTEAU ...



Le Samedi 27 Janvier à 20h30 :

Hervé Lapalud

« Lettres à la vie »

Globe-Facteur de chansons, Hervé Lapalud revient au pays avec un solo à déguster dans l'intimité. Un concert mêlant voix et kora, instrument envoûtant d'Afrique de l'ouest. Des mots écrits à celles et ceux qui n'ont pas ou plus de boîte aux lettres. Des chansons composées pour l'occasion ou reprises avec poésie et originalité pour rêver, rire et se questionner parfois



Le Samedi 27 Avril à 20h30

Michel Boutet et Jean Michel Piton

« Ensemble et réciproquement »

Nous devons aller les voir à Angers, ce sont eux qui viennent à nous pour fêter leurs 50 ans de chansons et d'amitié. Les deux potes ont puisé dans la fine fleur du patrimoine (Caussimon, Romann, Haillant, Dautin, Serizier, Léveillée, Brua ...) ainsi dans leurs propres compositions un florilège d'excellence. Pour ceux qui n'eurent pas la chance d'être de la fête, ne manquez pas ce moment d'exception !



Le Dimanche 23 Juin à 18h

Frédéric Bobin

« Que tout renaisse »

Frédéric Bobin, chanteur du Creusot, installé à Lyon depuis vingt ans, publie un nouvel album « On vient d'une culture ouvrière, ça offre une certaine acuité sur le monde » dans lequel il évoque ses années de formation, de la découverte des Beatles aux soirées étudiantes, sans oublier ses racines ouvrières. Ce chanteur, musicien habitué de Chants d'Étoile partage l'écriture avec son frère Philippe.



Le samedi 21 Septembre à 20h30

Pierre Paul et Alex Danzin

« Les tours d'ivoire »

Nouvel opus des frères Danzin : « Album de maturité, de maîtrise, de lucidité sur les temps présents. Avec toujours l'évidence d'une quête de fraternité solide comme un chêne qui voit passer les ans et leurs turbulences. Les Danzin sur scène, c'est du magnifique où l'on trinque à la beauté, au plaisir de savourer des heures d'or, comme un baume sur nos mélancolies.»

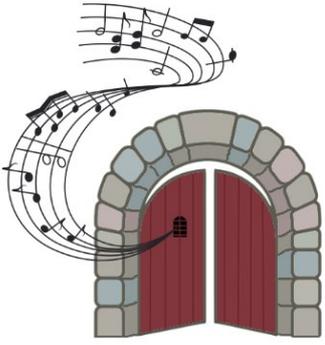


Le Dimanche 17 Mars à 18h

Lise Martin et Valentin Vander

« Presque un cri »

Vladimir Vissotsky, né le 25 janvier 1938 et mort le 25 juillet 1980, à l'âge de 42 ans, était auteur-compositeur-interprète et acteur de théâtre et de cinéma russophone. Lise Martin et Valentin Vander se sont plongés dans cette œuvre intense, puissante, politique parfois, mais surtout profondément humaine et intemporelle, pour proposer un spectacle dans lequel ils interprètent des adaptations en français d'une partie des chansons de cet artiste hors du commun.



Magnifique année 2023 à La Grange



De la musique irlandaise.



Du cinéma.



Du slam.



Des chansons à textes, chansons réalistes,
petites ou cyniques.



Des conférences gesticulées.



Son légendaire buffet maison
à l'issue de chaque spectacle.



Des compositions québécoises.



Des reprises de chansons françaises,
Renaud, Nougaro, Thiéfaîne ...

**Venez partager en 2024 nos soirées !
Découvertes, Émotions, Plaisirs, Rencontres
On vous attend !**



Une nuit belle et rebelle, à l'ombre du parc de la mairie.

lagrangearuffey@gmail.com - 06 82 79 08 91
248 rue d'Oisenans - 39140 Ruffey sur Seille



Les P'tits Ruffeyens

En octobre 2023, Typhaine Baconnet-Roquelet et Thibaud Baconnet ont repris les rênes de l'APE les P'tits Ruffeyens. Avec à leurs côtés, Guillaume Bertrand pour la trésorerie et Margaux Bonin pour le secrétariat que les parents ont déjà pu découvrir à travers les gazettes régulières dans les cahiers des élèves.

Tous, habitants de Ruffey, ils ont eu envie d'unir leur force afin d'œuvrer pour les enfants et l'école dans la joie et la bonne humeur. Les objectifs de l'APE restent inchangés. Toutes les actions menées ont pour but de soulever des fonds afin de réaliser les projets de l'école et financer du matériel, des sorties pour les enfants. Tout cela en étroite collaboration avec les enseignants tout aussi dévoués. Cette

année, l'APE a également accueilli Marlène et Violette au conseil d'administration, ainsi que 10 autres parents, beaux-parents et grands-parents, pour leur prêter main-forte lors des manifestations.

Après une participation au marché de Noël de Ruffey avec leurs ventes de bonbons de Noël, chocolat chaud gourmand et Bretzels, ils ont enchaîné avec l'organisation de la fête de Noël de l'école. Le père Noël très attendu a pu faire sa distribution de cadeaux et se prêter à une session photos avec les enfants.

Des événements et des actions ouverts à tous les Ruffeyens sont en réflexion cette année par l'APE.

Cette volonté a déjà été concrétisée pour la vente traditionnelle de saucisses fumées

qui a eu lieu en janvier en collaboration avec la boucherie de la Seille. Les habitants ont pu y participer grâce à nos commerces de proximité : la boulangerie et la boucherie de Ruffey-sur-Seille.

Pour ne rien louper de leur aventure vous pouvez les suivre sur la nouvelle page Facebook "l'APE les p'tits Ruffeyens" où les contacter si besoin à l'adresse suivante : lesptitsruffeyens39@gmail.com

En somme, l'année 2024 promet d'être conviviale et fédératrice pour les petits, comme pour les grands. Toute l'équipe des P'tits ruffeyens tient à remercier les personnes qui ont participé de près ou de loin depuis le début de cette année scolaire et vous souhaitent une bonne année 2024 !



ACCA

38 chasseurs cette année à Ruffey dans notre ACCA. En 2023, année d'élection du comité directeur qui a lieu tous les trois ans. Sont élus : C. Boisson, Y. Bazenet, J. Brocard, A. Gauthier, E. Bonnin et D. Boisson. A ce jour, 12 sangliers prélevés, 6 lièvres sur les 8 bagues attribuées et 9 chevreuils sur 20 bracelets à réaliser.

On note un léger retard en ce qui concerne le plan de chasse aux chevreuils qui restent cependant nombreux à Bard et en plaine. Belle année également pour les bécassiers avec de nombreux oiseaux levés. Côté manifestation, nous reconduirons sans doute notre repas habituel dont la date reste à définir ainsi que le menu. Nous aurons bien sûr plaisir à vous retrouver. Un petit rappel : amis promeneurs et vététistes, pensez à vous munir d'un vêtement fluo lors de vos sorties en forêt pour la sécurité de tous.



Départ de chasse



Retour de chasse



Notre forêt souffre



Cette année, on compte 23 affouagistes pour les parcelles 15-17-19 en Troussant et 21 affouagistes pour les couronnes parcelles 21-22 aux Rouchons.

Les grumes parcelles 21-22 sont abattues mais encore débardées à cause d'une météo rendant les sols très humides. L'estimation est de 30 m³ de chêne et 70 m³ de hêtre et de frêne. Apparemment, le cours du bois aurait chuté cette année.

Concernant le plan de relance pour notre parcelle 42, on note un peu de retard. La préparation du sol est réalisée mais la plantation n'est pas faite. Du côté des travaux, le dégagement des plants de la parcelle 3 côté nord est effectué.

Comme vous avez pu le constater lors de vos promenades en forêt, de nombreux arbres sont déracinés. L'explication est sans doute due à un sol gorgé d'eau après des années de sécheresses suivies de plusieurs épisodes de vent violent. Une coupe sanitaire sera sans doute à envisager.

La commission forêt communale est composée de C. Boisson, C. Bertin, V. Rameaux, N. Urbain, T. Joubert, P. Rebillard, M. Buclet, D. Urbain et G. Prely.

Les croqueurs de pommes Jura-Bresse

Avis de recherche !

L'association lance une campagne de recensement pour la préservation d'un arbre remarquable, un fruitier mal connu, le Sorbier domestique ou Cormier et fait appel ainsi au sens de l'observation de tous !



Cet arbre peut atteindre 15 à 20 mètres de haut et peut vivre jusqu'à 400 ans. Ces fruits sont plutôt petits et se récoltent après murissement, lorsqu'ils se ramollissent. On les fait alors sécher comme des prunes, ou on les utilise en confiture. On en faisait aussi jadis une boisson fermentée appelée Cormée.



Son bois particulièrement dense d'une belle couleur rose a été largement utilisé pour faire des crosses de fusil, des vis de pressoir, des rabots. Il est même utilisé en lutherie. Le Sorbier a aussi des propriétés médicinales. On en a extrait une molécule portant le nom de sorbitol, maintenant produite par synthèse. Cette molécule entre dans la composition de nombreux médicaments traitant de problèmes aussi variés que les troubles de la ménopause, l'hypertension, le diabète, les séquelles des phlébites et des varices, les ennuis de digestion.

Tant de qualités plaident en faveur de sa sauvegarde ! Mais, s'il en subsiste

quelques beaux spécimens dans le sud de la Bresse bourguignonne et dans la Bresse de l'Ain, il se fait de plus en plus rare dans nos campagnes. Or, il fait partie de notre patrimoine botanique et nous estimons qu'il mérite que nous le fassions mieux connaître, voire que nous donnions envie de le cultiver.

Nous souhaitons donc vous solliciter en vous priant de participer à ce recensement pour contribuer à sa sauvegarde. Ce recensement a également pour but de sensibiliser les détenteurs afin d'éviter des abattages par ignorance.

Pour nous rejoindre :

**LES CROQUEURS
de pommes Jura-Bresse**

Contact :

04 74 51 20 03 (secrétariat à Cormoz)

ou 06 26 54 14 38 (M. Patrick Escaich,

Président de l'association)

croqueursjurabresse@gmail.com

Site Internet :

www.croqueursdepommes-jurabresse.fr/

Facebook :

www.facebook.com/groups/croqueursdepommesjurabresse



pour tous, toute la vie, partout

L'ADMR est une association nationale. Elle se décline localement sur notre territoire par la structure ADMR SAAD DESNES dont le siège social est basé à Bletterans. L'objectif de l'association est d'aider le maintien à domicile de nos aînés. Elle propose différents services aux familles : aide aux courses, aide à la toilette, entretien de la maison et du linge, téléalarme et portage des repas. Ces services sont assurés par des salariés et l'association est gérée par de nombreux bénévoles.

Sur Ruffey, en 2022, l'ADMR est intervenue principalement auprès de 17 personnes pour un total de 1 374 h. De plus, 3 personnes bénéficient du portage de repas (727 repas au total) et 3 ont le service de téléalarme.

Si vous avez envie d'apporter votre aide, l'association a besoin de vous !

- Pour faire partie du réseau de « bénévoles écoutants » au sein du programme MONALISA (Mouvement National de Lutte contre l'isolement des Agés)

- Pour faire partie du réseau « d'aidants » de proximité dans le cadre de la téléalarme

- Pour le service administratif de l'association

Contact : 03 84 85 18 15

N'oubliez pas de soutenir l'association lors de la traditionnelle vente de rosiers de début d'année.

Bénévole de proximité pour Ruffey : Martine Prély

La fibre arrive ...

Au cours de l'année 2023, vous avez pu constater que la fibre a été déployée sur Ruffey, mais savez-vous qui en est à l'origine ? Ruffey est une zone dite « Réseau d'Initiative Publique (RIP) », les RIP sont des réseaux mis en place et gérés par une entité publique, telle qu'une collectivité locale, ou une administration, plutôt que par un opérateur privé (SFR, Orange, Bouygues ou Free). Chez nous, c'est le département du Jura qui est propriétaire de ce réseau et non pas un opérateur. N'ayant pas de personnel qualifié dans ce domaine, le département a mandaté l'entreprise Altitude Infrastructure pour le déploiement, et la maintenance de la fibre optique.

Comment fonctionne la fibre ?

Contrairement au réseau cuivre qui fonctionnait grâce à des signaux électriques, la fibre optique fonctionne grâce à des signaux lumineux. Cela nécessite donc la construction d'un nouveau réseau, totalement indépendant de l'ex-réseau cuivre.

Qu'est-ce que ça va m'apporter ?

La fibre apporte principalement un débit plus élevé ainsi qu'une meilleure stabilité que le réseau cuivre.

Comment l'avoir ?

Je souscris chez l'opérateur de mon choix, tous vous proposerons des services similaires. N'oubliez pas que le réseau est public et n'appartient pas à un opérateur en particulier.

Est-ce que je suis obligé de prendre la fibre optique ?

Non ! Le réseau cuivre est toujours fonctionnel et le sera pour encore plusieurs années, néanmoins ce passage vers la fibre se fera forcément un jour ou l'autre car il n'y aura plus de nouveau contrat sur le réseau cuivre.



Comment me préparer à l'arrivée de la fibre ?

Après souscription, le déplacement d'un technicien sera obligatoire pour l'installation de la fibre chez vous. Son rôle sera de passer la fibre du boîtier de rue jusqu'à l'emplacement de votre box (en noir sur l'illustration).

Cette intervention se prépare !

Pour éviter les mauvaises surprises, il vous est fortement conseillé :

- De repérer où passe votre ligne téléphonique actuelle et de vérifier (si possible) que ce chemin est réutilisable
- De définir où va passer votre fibre dans votre domicile (réutilisation du parcours existant ou d'un nouveau parcours)
- Si des percements sont à prévoir, de les réaliser avant l'arrivée du technicien

Le Jour J, je suis présent au rendez-vous et je vérifie l'accès à mes services avec le technicien.

HALTE AU DÉMARCHAGE ABUSIF !

Prenez les bons réflexes :

- Demander la carte professionnelle des personnes qui se présentent à votre domicile et pour quelle entreprise elles travaillent.
- Rien ne vous oblige à faire rentrer quelqu'un à votre domicile.

A retenir :

- 1) Je souscris chez l'opérateur de mon choix
- 2) Je prépare la maison à l'arrivée de la fibre
- 3) Je suis présent au rendez-vous
- 4) Je vérifie mes services avec le technicien

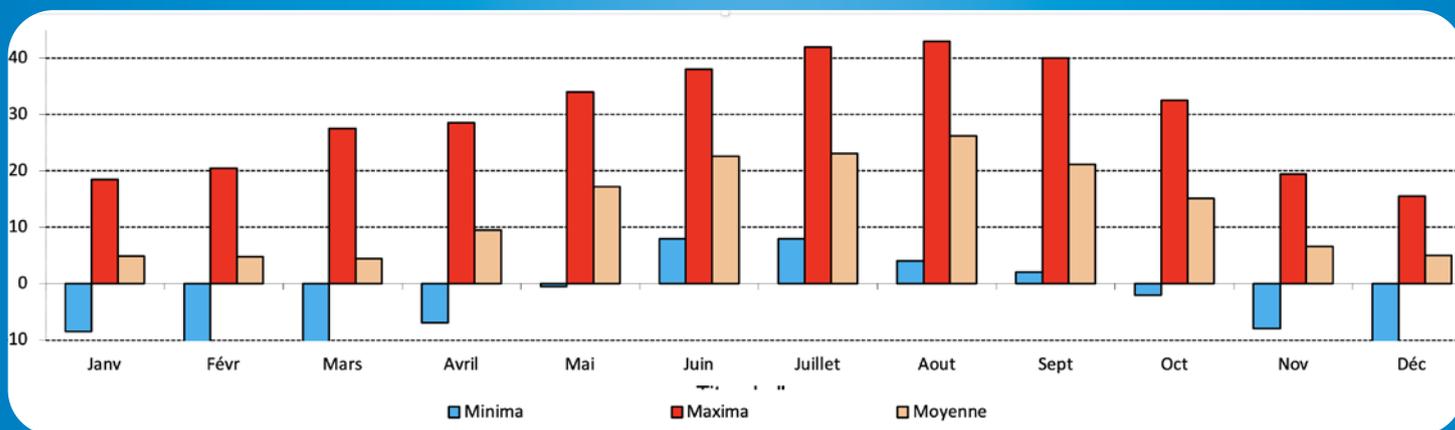


Quel temps en 2023?

Températures

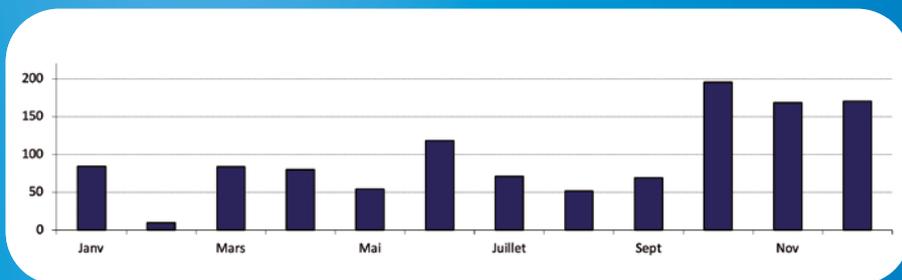
	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc	Année
Minima	-8,5	-12	-11	-7	-0,5	8	8	4	2	-2	-8	-11,5	-12
Maxima	18,5	20,5	27,5	28,5	34	38	42	43	40	32,5	19,5	15,5	43
Moyenne	4,84	4,78	4,47	9,45	17,22	22,55	23,05	26,21	21,14	15,13	6,6	5,02	13,4

Relevés de l'année 2023 effectués par Jean ROMAND, à 40 cm du sol sans abri (depuis 1975)



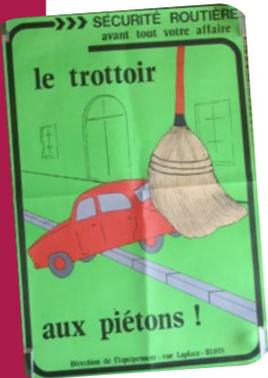
Précipitations

	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept	Octo	Nov	Déc	Année
Pluie (mm)	83,7	9,5	83,3	79,9	53,9	117,9	71	51,1	69,2	195,3	168,1	169,8	1152,7
Jours de pluie	13	3	12	12	8	8	13	12	8	13	22	17	141



RÈGLES DE CIVILITÉ

**Même si la vie est calme la plupart du temps, des incivilités ont encore lieu.
VOICI POUR RAPPEL QUELQUES RÈGLES DE SAVOIR VIVRE :**



STATIONNEMENT :

Ce n'est pas sur le trottoir !

Pour la sécurité des piétons, il est interdit de stationner sur le trottoir : utilisez votre cour ou un emplacement public réservé à cet effet, même s'il faut marcher quelques mètres !

TRI DES BIODÉCHETS :

Les déchets, c'est avant tout une responsabilité personnelle !

Tout ce que nous achetons va finir un jour ou l'autre à la poubelle. Soyons donc responsables de nos achats. Soyons responsables de la filière que nous ferons emprunter à nos produits une fois usagés. Depuis le 1er janvier, le tri à la source des biodéchets (épluchures,...) est obligatoire : il est en effet absurde de les mettre dans la poubelle grise qui est destinée à l'incinération. En campagne, il est facile de mettre en place un composteur. Le Sictom est à votre disposition pour des conseils. Pensons à limiter nos déchets : réutilisons les restes de repas, limitons les emballages. Voilà des gestes simples pour limiter notre impact environnemental.

BRUITS DE VOISINAGE :

choisir le bon moment, c'est moins dérangeant !

Ils sont réglementés par l'arrêté préfectoral du 13 mars 2012.

L'article 6 stipule : « Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique sont autorisés :

- les jours de semaine (lundi au samedi) : de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 20 h.
- les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h.

BANDES ENHERBÉES

Les agriculteurs sont tenus de laisser une bande enherbée de 5 à 10 mètres le long des cours d'eau (selon un classement établi par la DDT, qu'il s'agisse de cours d'eau permanents ou temporaires). Ces bandes enherbées restent toutefois des terrains agricoles et non pas des friches ; il y a d'ailleurs une obligation d'entretien. Il faut donc les respecter comme les autres terrains et, en particulier, ne pas y circuler en véhicule motorisé. Une telle pratique est répréhensible au titre de l'environnement.



ANIMAUX DOMESTIQUES

L'arrêté municipal du 13 octobre 2021 précise les règles concernant l'identification, la divagation, les déjections et les nuisances sonores des animaux domestiques.

- La commune a posé des panneaux explicites concernant les déjections canines. Merci d'être vigilant pour éviter aux enfants de jouer dans les crottes de chiens.
- L'identification des animaux domestiques (chiens et chats) sont obligatoires. Une adresse et un numéro de téléphone sur un collier permettent facilement de vous rendre votre animal de compagnie s'il est trouvé sur la voie publique.
- Merci de prendre toutes les mesures nécessaires (colliers anti-aboiements etc.) pour éviter les aboiements d'un chien en l'absence de son maître.



PREFET DU JURA

RAA 39-2019.06.18.002

Arrêté n° 2019-06-18-002
réglementant l'emploi du feu dans le département du Jura

FEU

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets (même les déchets végétaux).

Tout feu en extérieur est donc interdit

Le Préfet du Jura,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.

ETAT CIVIL

Naissances

Loris ROUSSELET

Né le 21 décembre 2023 à Lons le Saunier

Agathe Louise Michèle PERZO

Née le 22 décembre 2023 à Lons le Saunier

Mariage



**Gwendoline BETTEWILLER
et Guillaume BERTRAND**
Célébré le 25 mars 2023



**Typhaine ROQUELET
et Thibaud BACONNET**
Célébré le 8 juillet 2023



**Charlène BRUCHARD
et Nicolas PICARD**
Célébré le 15 juillet 2023

Mariage civil



**Mélanie GISSAT
et Jérôme SINGSANASANGHANE**
Célébré le 15 mars 2023

Décès

Yvette MOUREAUX (née NICOLAS) (87 ans)
Le 8 février 2023 à Lons le Saunier

Jean-Louis FILLODEAU (90 ans)
Le 6 avril 2023 à Bourg en Bresse

Thérèse COUTOT (née DUMONT) (98 ans)
Le 21 avril 2023 à Bletterans

Maurice BONDIVENA (91 ans)
Le 14 juin 2023 à Lons le Saunier

Simone BIENFAIT (née MARTIN) (70 ans)
Le 7 août 2023 à Ruffey sur Seille

Michel PINTO DA SILVA (78 ans)
Le 5 septembre 2023 à Paris

Edith LOISY (née CASSABOIS) (50 ans)
Le 8 octobre 2023 à Lons le Saunier

Christian ROUSSET (69 ans)
Le 27 octobre 2023 à Lons le Saunier

Alberte ROBERT (née RICHARD) (103 ans)
Le 15 décembre 2023 à Bletterans

Dématérialisation des demandes de travaux

Depuis janvier 2024 les demandes d'autorisation d'urbanisme (déclaration de travaux, permis de construire, ...) se font de manière dématérialisée sur le portail des autorisations d'urbanisme de la communauté de communes Champagnole-Nozeroy.

Pour déposer une demande de travaux, il faut donc se connecter à

<https://champagnolenozerozy.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

Si vous êtes un particulier ou une entreprise, choisir « Accès usagers ».

L'accès professionnels/partenaires est réservé aux architectes.

DÉCLARATIONS PRÉALABLES ACCORDÉES EN 2023

RATP :

remplacement des persiennes métalliques du bâtiment infirmerie par des volets automatiques. (09/01/2023)

LAMARD Jean-Yves :

installation d'environ 16m² de panneaux photovoltaïques en autoconsommation et vente du surplus. (09/01/2023)

ROQUELET Typhaine :

construction d'une extension d'un atelier de confection de pizzas à emporter. (08/02/2023)

BRULEBOIS Daniel :

réfection d'une partie arrière de la toiture sur une dépendance (31/01/2023)

BONDIER Arnaud :

ravalement des 3 façades (28/02/2023)

LIVROZET Bruno :

remplacement de la porte existante avec tiers supérieur vitré par une porte pleine, remplacement de deux parements en bois existant de part et d'autres de la porte par deux châssis fixes vitrés en verre dépoli. (08/03/2023)

GIARDOT Anaëlle :

remplacement de deux fenêtres à l'étage et d'une porte fenêtre au RDC en aluminium gris foncé RAL 7016. Pose de volets roulants aux fenêtres couleur gris (09/03/2023)

GAND William :

installation d'environ 14.72m² de panneaux photovoltaïques (09/03/2023)

PORTERET Michel :

création d'une verrière et d'un châssis de toiture (15/03/2023)

LIVROZET Bruno :

création d'une clôture et d'un portail (28/03/2023)

GIRARDIN Pierre :

création d'une piscine et d'un abri de jardin (5/04/2023)

MAIRE de Ruffey sur Seille :

aménagement des allées principales du cimetière en revêtement « écocosols » qui est utilisé pour les allées de parc et jardin de monuments historiques. (18/04/2023)

GROUPE SOGETREL :

implantation d'une armoire SRO fibre optique référence SRO 39-164-174, armoire en aluminium double paroi 11.6m x 1.05m x 2.24m (19/04/2023)

GREUSARD Sébastien :

réfection du toit et adjonction d'une avancée de toit couverte de tuiles alpha dix rouge. Création d'un chien-assis de dimensions 120x160 en bois et zinguerie. (09/05/2023)

LAGRANGE Olivier :

réalisation d'un abri couvert pour camping-car qui sera collé contre la maison existante. Le toit sera en bac acier rouge et les trois cotés de l'abri seront ouverts (pas de bardage). (26/06/2023)

MICHEL Jean-François :

installation d'une centrale photovoltaïque en surimposition d'une puissance de 6kWc et d'une surface de 30m², implantation en bas de toiture, panneaux mats non réfléchissants de couleur noire. (7/07/2023)

MESNIER Christelle :

changement de menuiseries extérieures. (16/08/2023)

CARRASCO Nathalie :

pose d'une clôture sur trois cotés avec portail et soubassement de 20 cm (avec ouvertures pour respecter les règles du PPRI) surmontée d'un grillage rigide gris anthracite d'une hauteur de 145cm, pose d'un portail gris anthracite coulissant. (30/08/2023)

FEBVRE Jean-François :

construction d'une piscine de 8.05m x 4.06m avec abri mi-hauteur (inférieur à 1.8m). (29/08/2023)

BOISSON Claude :

remplacement des menuiseries bois par des menuiseries en PVC. (29/08/2023)

MASTER ENERGIE pour GREUSARD Christelle :

installation de 9 panneaux photovoltaïques noirs mats en surimposition à la toiture SUD du bâtiment pour une surface de 16.41m². (26/09/2023)

GAEC BONNIN :

installation d'une centrale photovoltaïque sur 2 bâtiments de l'exploitation composés de 348 panneaux pour une surface de 396m², panneaux posés en surimposition de la toiture rénovée. (31/10/2023)

BONNIN AGRI-ENERGIE :

installation d'une centrale photovoltaïque sur 2 bâtiments de l'exploitation composée de 407 panneaux pour une surface de 814m², panneaux posés en surimposition de la toiture rénovée. Les trois pans de toit seront rénovés par du bac acier de RAL 8012 afin de changer le fibrociment vieillissant. L'installation photovoltaïque sera branchée sur le réseau électrique d'ENEDIS afin de revendre la totalité de leur électricité. (31/10/2023)

GENY Marc :

réfection toiture. (24/11/2023)

FUMEY Leslie :

changement des menuiseries vitrage en PVC blanc double vitrage. (1/12/2023)

FOREAU Alexandre :

pose fenêtre type vélux de toit. (6/12/2023)

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS EN 2023

RENARD Philippe :

construction d'un garage ouvert ossature bois recouvert de tôles imitation tuile profondeur 6m largeur 10m. (2/02/2023)

ENTRE DEUX PRODUCTIONS :

transformation de la salle d'exposition existante en salle de spectacle. Modification des ouvertures et création d'un mur de clôture. (9/05/2023)

EPAGE Seille et affluents :

restauration du pont de la seille du XVIII. (19/10/2023)



Nuit d'orage
13 mars 2023